

## Brève: A propos de Bayonne

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 13 septembre 2017



**Un lecteur s'interrogeait il a quelques jours sur la suppression le 10 septembre de la messe dans la forme extraordinaire à Bayonne en raison de la rentrée paroissiale :**

Dans le diocèse de Bayonne, les "tradis" sont ils des fidèles de seconde catégorie ?  
En effet, demain dimanche 10 septembre, la messe en forme extraordinaire (célébrée à Saint Amand) est supprimée pour cause de rentrée paroissiale... Sûrement pour permettre à tous les prêtres de la paroisse de Bayonne centre de concélébrer et d'obliger les fidèles d'assister à cette union presbytérale...  
On croirait presque que c'est un test pour vérifier que la pilule est bien passée et que les tradis sont rentrés dans le rang.  
Prochaine étape, la suppression définitive de la messe en forme extraordinaire pour une messe Paul VI grégorienne ?  
L'évêque est il au courant ?

Malheureusement outre les diocèses où l'application du Motu Proprio est toujours inexistante ou limitée (à un dimanche par mois par exemple), plusieurs lecteurs nous font régulièrement remonter ce type d'annulation de messes dans la forme extraordinaire pour des raisons liées à la pastorale locale. Si le Motu Proprio de 2007 a permis une centaine de nouveaux lieux de messes dans la forme extraordinaire le dimanche, il faut souligner que dans près de 30% de

ces nouveaux lieux la messe n'est pas célébrée tous les dimanches.